



Syndicat Intercommunal d'Information Géographique

Procès-Verbal

En application de l'article L2121-12 du Code Général des collectivités territoriales

MEMBRES		
Afférents au Comité	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
50	50	32

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf septembre, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à ORSAN, sous la présidence de Monsieur Bernard DUCROS, Président.

Présents : GROUWET Jean ; ACCABAT Samuel ; BERTHOMIEU Philippe ; JULLIARD Franck ; LAVASTRE Norbert ; BOUCHARD Michel ; LUNA NOUGUIER Mireille ; VUIGNIER Alexandra ; PAUT Régis ; BIGONNET Fatima ; AGNEL Michel ; VOLLE Charly ; PUGNERE Frédéric ; BRUGUIER Jean-Louis ; DUCROS Bernard ; ROUQUETTE Hervé ; PACE Jérôme ; ROUSSEL Daniel ; FORGEROU Nathalie ; BECQUART Gaëtan ; JOUVE Olivier ; LEROUX Aurélie ; MAIRESSE Sébastien ; NOIRET Jean-Louis ; CRESPIN Rémy ; COMBA Jean-Bernard ; REMUSAT Patrick ; VIALLET François ; MAZZOLENI Jean-François ; POISSONNIER Bernard ; ETROIT Sylvie ; L'HOTEL Olivier.

Absents : Communes de Fontarèches ; Gaujac ; Issirac ; La Bastide d'Engras ; La Roque su Cèze ; Le Garn ; Lirac ; Montfaucon ; Moussac ; Pujaut ; Saint Alexandre ; Saint André de Roquepertuis ; Saint Gervais ; Saint Michel d'Euzet ; Saint Paul les Fonts ; Saint Paulet de Caisson ; Saint Victor La Coste ; Tavel.

Secrétaire de séance : Monsieur VOLLE Charly.

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Le quorum étant atteint, le Président du SIIG, Monsieur Bernard DUCROS remercie l'assemblée présente et nomme Monsieur VOLLE Charly, secrétaire de séance.

1. Approbation du PV du 11 avril 2024.

Le Conseil Syndical approuve le PV du 11 avril 2024 à l'unanimité.

2. Election de deux vice-présidents suite aux départs de Monsieur LENTHERIC Pascal (Laudun) et de Monsieur ABADLI Mourad (Bagnols sur Cèze).

Après appel à candidature par le Président pour le poste du 4^{ème} Vice-président vacant, Monsieur Michel AGNEL se propose candidat. Monsieur Michel AGNEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclaré 4^{ème} Vice-Président du SIIG.

Après appel à candidature par le Président pour le poste du 5^{ème} Vice-président vacant, Monsieur Philippe BERTHOMIEU se propose candidat. Monsieur Philippe BERTHOMIEU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclaré 5^{ème} Vice-Président du SIIG.

3. Délibération à prendre concernant la renonciation au droit de propriété d'une quote-part de l'ex-maison des syndicats (Maison de l'Environnement).

Le Conseil Syndical décide de prendre à l'unanimité la délibération de renonciation au droit de propriété d'une quote-part de l'ex-maison des syndicats (Maison de l'Environnement).

Il est rappelé que lors de la construction de la Maison des Syndicats, aujourd'hui dénommée Maison de l'Environnement, située 1005 route de Vénéjan à Saint-Nazaire, le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SITDOM), porteur de la construction, avait contracté un emprunt, afin d'assurer son financement. Chacun des occupants participaient au remboursement du prêt (capital et intérêts) au prorata de la surface occupée. En contrepartie, chaque occupant devenait copropriétaire de ce bâtiment. Ce système s'est poursuivi jusqu'en 2018.

Au cours de l'année 2018, ce système a été abandonné. En contrepartie, le SIIG abandonnait sa qualité de copropriétaire du bâtiment et pour devenir simple occupant.

Depuis cette date, aucun acte administratif n'est venu entériner cette décision. En conséquence, le Conseil Syndical décide d'acter l'abandon de la copropriété de la Maison de l'Environnement (ex-Maison des Syndicats).

Monsieur le Président clos la séance à 19H00.